



**COMMUNE D'AMBUTRIX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 05 JUNI 2026**

N° 2026/33

NOMBRE		VOTE	
De conseillers en exercice :	15	de voix « pour »	15
De présents :	14	de voix « contre »	0
D'absents :	01	d'abstention	0
dont excusés avec pouvoir :	01		
De votants :	15		

Date de convocation : le 29/05/2026

**OBJET :
DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBUTRIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DELOFFRE Dominique, Maire,

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène – LAFON Patrick – LAZZARO Catherine – SLIMANI Malika - NICOU Olivier - APAYDIN Kadir – MARGUERITAIN Séverine - HONORÉ Aurélie - DAVAIN Séverine - BEAUDET Benoit -PACCALLET Patrick - GAJNIK Audrey – LECUYER Julie
Membres absents : – DAMIANS Norbert (pouvoir à BEAUDET Benoit)

Secrétaire de séance : BROUSSE Hélène

Rapporteur : DELOFFRE Dominique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Défense,

Vu le courrier du Ministère des armées et des anciens combattants en date du 29 avril 2026 relatif à la désignation d'un correspondant défense à l'échelle communale.

M. le Maire précise que chaque commune doit désigner parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense (CORDEF) afin de matérialiser le lien entre l'institution militaire, la Nation et les citoyens à l'échelle locale.

Véritable relais d'information et d'action, le correspondant défense a notamment vocation à :

- informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement
- sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées,

- animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense

Le CORDEF est accompagné par un délégué militaire départemental, officier supérieur des armées.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme BROUSSE Hélène, première adjointe au Maire en qualité de Correspondant Défense pour la commune d'Ambutrix,
- **DIT** que ces fonctions seront exercées à titre bénévole et pour la durée du mandat du conseil municipal en cours,
- **CHARGE** M. le Maire de notifier cette désignation aux services de la Préfecture de l'Ain, à la délégation militaire départementale de l'Ain et au Centre du Service National et de la Jeunesse dont dépend la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Dominique DELOFFRE